



**ACADÉMIE  
DE REIMS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Rectorat - Direction  
des ressources humaines**

**Direction des ressources humaines**

**Dialogue Social**

2021-2022/147//IA

Affaire suivie par :

Isabelle AVIGLIANO

Tél : 03 26 05 69 01

Mél : [dialoquesocial@ac-reims.fr](mailto:dialoquesocial@ac-reims.fr)

Reims, le 9 mai 2022

1, rue Navier  
51082 Reims Cedex

Monsieur le secrétaire général,

Par courrier parvenu dans mes services le 31 mars dernier, vous attirez mon attention sur l'indemnité différentielle aux professeurs des écoles (IDPE), dont certains font l'objet d'un trop-perçu en cours de régularisation.

Je vous informe que la coordonnatrice paie académique et la DSDEN de la Marne ont travaillé avec la direction départementale des finances publiques (DDFIP) pour répondre aux éventuelles demandes d'étalement qui ont été traitées sur la paie d'avril.

Par ailleurs, une procédure est en cours d'élaboration afin de prendre en charge les situations à venir :

- Le découpage semestriel des sessions de régularisation. Actuellement, la campagne de calcul est prévue une fois par an.
- Des lettres d'information adressées aux agents, en amont, sur la mise en œuvre en paie, afin que chacun puisse avoir le temps nécessaire pour solliciter l'étalement auprès de la DDFIP.

Je vous prie d'agréer, monsieur le secrétaire général, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le recteur et par délégation  
Le secrétaire général adjoint,  
Directeur des ressources humaines

Cyrille Bourgerie